

À la veille d'établir le budget primitif pour 1964, il apparaît opportun, pour la Municipalité, de faire le point de la situation financière de la Commune.

L'objet de l'exposé qui va suivre est de renseigner l'opinion publique sur les possibilités financières actuelles et les conséquences qui en découlent.

Suivant les renseignements donnés à la Municipalité émise le 17 mars 1963 pour lui permettre d'établir le budget primitif de 1963

le bilan financier s'établissait, à la date du 5 avril 1963, ainsi qu'il suit :

Recettes = réalisées ou à réaliser.

excédent 1962	209.853,16	
emprunt à réaliser	100.000 -	
centimes add. ^{ls}	8.400 -	318.253,16

Dépenses = engagées

Eau	205.700 -	
chauffage central	65.000 -	
Travaux logements et écoles	15.000 -	
E. D. F.	2.000 -	
fournitures scolaires	6.000 -	
dépenses diverses	5.000 -	
annuités de l'emprunt	8.400 -	
avenant Chiaravalli	10.000 -	317.100, -

Ce bilan faisant ressortir un excédent de recettes de l'ordre de 1.150 -

Mais la réalité était tout autre. En effet, il s'est révélé par la suite que les dépenses engagées se présentaient différemment, le tableau ci-après donne les dépenses présentées le 5 avril 1963 et le montant de celles, qui à cette même date se trouvaient réellement engagées

nature des dépenses	Dépenses	
	présentées au bilan du 6.4.63	engagées au 6 avril 1963
eau	205.700	205.700
chauffage central	65.000	65.000
travaux écoles et logements	15.000	24.000
E. D. F.	2.000	3.400
fournitures scolaires	6.000	8.000
dépenses diverses	5.000	8.600
annuités de l'emprunt	8.400	8.400
avenant Chiaravalli	10.000	10.000
Total	317.100	333.100

il s'avère donc que les dépenses engagées antérieurement au 24 mars 1963 s'élevaient à la somme de 333.100 francs alors que celles annoncées pour l'établissement du bilan du 5 avril 1963 ne représentaient qu'une somme probable de 317.000 francs, d'où une différence en plus de 16.000 francs.

En complément de ces 16.000 francs de dépenses qui se sont révélés depuis l'entrée en fonction de la Municipalité actuelle, il convient d'ajouter la dépense de 110.000 francs engagée pour l'adduction d'eau.

Par ailleurs, au chapitre des recettes, il est à noter une moins valeur de 9.175,20 francs sur les redevances d'eau.

Effectivement, alors que les recettes prévues étaient de 26.000 frs, celles-ci se sont élevées à la somme de 16.824,80 francs seulement; la différence en moins constatée sur les prévisions, constituant, en fait, une dépense égale.

Il s'en suit donc que le montant total des sommes à financer et non prévues au 6.4.63 s'élève à 135.175 francs.

Pour amortir cette dette, trois possibilités se présentent :

- ou bien : la réalisation de l'emprunt est abandonnée, le remboursement de la dette s'effectuant alors par la vente du terrain du Bois des Vaches. Malheureusement, cette cession rencontre présentement de nombreux obstacles d'ordre matériel et autres, et ne peut devenir une réalité actuellement.

- ou bien : les emprunts sont réalisés, mais l'amortissement de la dette s'effectue par le produit des feuilles d'impôts pour ne pas augmenter la charge des contribuables, il serait nécessaire de revaloriser le centime à cet effet, des pourparlers ont été engagés avec des industriels intéressés, aussi qu'avec l'administration, pour arriver à la cession de terrains et la création d'une zone industrielle. Ici aussi des barrières se dressent actuellement, mais il n'est pas impossible de les surmonter, avec l'aide des organismes compétents.

- enfin, il ne reste plus qu'une solution, augmenter le nombre des centimes qui vont accroître la charge des contribuables, dans l'immediat, la repercussion se fait sentir de la manière suivante :

8.400 centimes ont été votés et déjà payés sur les impôts de 1963 (amortissement du 1er emprunt de 100.000 frs)

Pour 1964, 9200 centimes sont d'ores et déjà nécessaires en vue d'amortir un emprunt au Crédit Foncier de 100.000 frs (chauffage central - logements d'instituteurs - complément d'adduction d'eau)

Avant de terminer, il faut aussi souligner le fait que le bilan présenté le 6 avril 1963 faisait ressortir un excédent de recettes, et que, s'appuyant sur ces disponibilités, la Municipalité a entrepris des travaux indispensables de remise en état du service des eaux. Or, par suite du renversement de la situation financière, se traduisant par le dépassement de dépenses exposé plus haut, il sera nécessaire, pour financer ces derniers travaux, de recourir encore à l'emprunt.

En fait des difficultés qui se présentent pour la réalisation des emprunts, de l'incertitude de l'attribution de certaines subventions sollicitées pour le chauffage central et de la rentrée de certaines recettes prévues, la situation comptable ne pourra se clarifier définitivement qu'à la fin de l'exercice 1964.